

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 24 septembre 2014, à 17 h, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

Véronique JOBIN, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 14-126

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 14-127

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 18 juin 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 juin 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 14-128

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 27 juin 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 juillet 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 14-129

Sur proposition de Mme France Hamel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 8 juillet 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Attribution de contrat – diffusion d'un programme de formation pour gestionnaires de service

CONSIDÉRANT l'article 101.1, alinéa 2, de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-130

*Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'attribuer le contrat pour l'élaboration et la diffusion d'un programme de formation pour gestionnaires de service au RTC à l'**Université Laval**, pour une période maximale de cinq (5) ans débutant le 1^{er} octobre 2014, pour un montant n'excédant pas 160 000 \$, incluant les taxes nettes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-40-42-422-540-54400, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

7. Modification de parcours – 13, 28 et 332

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-131

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- *de modifier le tracé des parcours 13 et 332 dans le secteur Sainte-Foy;*
- *de modifier le tracé du parcours 28 dans le secteur Charlesbourg;*

et ce, à compter du 29 novembre 2014;

le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 7 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8. Modification de parcours – 4, 7, 9, 29, 36, 64, 65, 74, 80, 82, 84, 85, 86 et 980

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-132

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu de modifier le tracé des parcours 4, 7, 9, 29, 36, 64, 65, 74, 80, 82, 84, 85, 86 et 980 dans le secteur de Place Jacques-Cartier, et ce, à compter du 29 novembre 2014, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 8 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9. Mandat à la STM - autorisation de dérogation – attribution d'un contrat de gré à gré – traitement du paiement par débit en ligne sur OPUS

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 14-89, du 28 mai 2014, le conseil d'administration du RTC mandatait la Société de transport de Montréal (STM) afin d'entreprendre, au nom du RTC, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions législatives applicables, à l'appel d'offres et à l'attribution d'un contrat de traitement des transactions par débit en ligne, pour une durée maximale de huit (8) ans incluant des options de renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'aucune des soumissions reçues n'a été jugée conforme, la STM désire demander l'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de conclure un contrat de gré à gré, en conformité avec les accords de commerce extérieur en vigueur;

CONSIDÉRANT l'article 103 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-133

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de mandater la Société de transport de Montréal (STM) à acheminer, au nom du RTC, une demande de dérogation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin qu'il lui soit permis d'attribuer, de gré à gré, un contrat pour le traitement des transactions par débit dans le cadre du projet OPUS en ligne, les frais sur les transactions par carte de débit étant estimés à 5 000 \$ par année, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-20-23-231-810-81040, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

10. Attribution de contrat – acquisition de licences Enterprise Asset Management (EAM) pour le projet Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO)

CONSIDÉRANT qu'en 2007, le RTC faisait l'acquisition du progiciel Enterprise Asset Management (EAM) pour gérer la maintenance de ses autobus et de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que le RTC aura besoin de licences additionnelles du progiciel EAM afin d'élargir les fonctionnalités;

CONSIDÉRANT l'article 101.1, alinéa 10 a), de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-134

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu d'attribuer le contrat pour l'acquisition de licences Enterprise Asset Management (EAM) pour le projet de Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) à Infor, pour un montant n'excédant pas 118 724,90 \$, incluant les taxes nettes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18460 et au règlement d'emprunt n° 237(4033).

Adoptée à l'unanimité

11. Attribution de contrat – fabrication et installation d'abribus

Résolution 14-135

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu :

- *de ratifier la participation de Mme Claudine Caron, technicienne en architecture, division du design, de l'architecture et du patrimoine, au Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec, à titre de membre du comité de sélection pour le contrat visé aux présentes;*
- *d'attribuer le contrat pour la fabrication et l'installation d'abribus à Enseicom inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, aux taux unitaires détaillés en annexe du document n° 11 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour une période de cinq (5) ans débutant le 21 août 2014, avec une possibilité de prolongation pour une période de deux (2) ans, le tout, conformément au document d'appel d'offres;*

- d'autoriser une dépense maximale de 4 895 207,27 \$ dans le cadre de ce contrat, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 15 %, les sommes requises étant disponibles selon le type d'actifs, selon les règlements d'emprunt afférents, notamment les règlements n°s 213, 219, 266 et 283 et sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

12. Autorisation d'une contingence – contrat Hastus de GIRO

CONSIDÉRANT que par ses résolutions n°s 11-7, du 26 janvier 2011, 13-124, du 25 septembre 2013 et 14-28, du 26 février 2014, le conseil d'administration du RTC approuvait l'acquisition et la mise en œuvre des outils Hastus (SAR, ATP et Daily Vehicule) pour un montant de 1 420 522 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'allouer la contingence de 15 % sur la valeur des contrats, soit 213 078 \$, laquelle est déjà prévue aux projets Hastus;

Résolution 14-136

Sur proposition de Mme France Hamel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'autoriser une contingence pour la réalisation des projets Hastus de Giro pour un montant maximal de 213 078 \$, soit 15 % de la valeur des contrats attribués par les résolutions n°s 11-7, 13-124 et 14-28, (SAR, ATP, migration d'Hastus à la version 2014), les sommes requises étant disponibles aux règlements d'emprunt n°s 220 et 301.

Adoptée à l'unanimité

13. Attribution de contrat – rechapage de pneus d'autobus

Résolution 14-137

*Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu d'attribuer le contrat pour le rechapage de 4 950 semelles de pneus d'autobus à plancher bas 12 mètres (semelle Artic Drive de Oliver) à **Rechapage Global inc.**, soumissionnaire conforme ayant le plus bas coût par kilomètre, au taux unitaire soumis en annexe du document n° 13 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour un montant n'excédant pas 897 264,53 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} octobre 2014, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-65-37-374-610-61720, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

14. Attribution de contrat – déneigement et entretien du terrain des centres d'exploitation du RTC

Résolution 14-138

*Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'attribuer le contrat pour le service de déneigement et d'entretien du terrain des centres d'exploitation du RTC à **Les entreprises MRA paysagiste inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 625 000 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 3 % par année, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} novembre 2014, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-64-82-821-740-76730 et 1-69-82-829-740-76730, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

15. Attribution de contrat – collecte et disposition de matières dangereuses

Résolution 14-139

*Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'attribuer le contrat pour la collecte et la disposition de matières dangereuses à **Environnement Sanivac inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 221 685 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 15 %, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} novembre 2014, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-64-82-821-740-74190 et 1-69-82-829-740-74190, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

16. Autorisation de modification de mandat – achats unifiés de lave-vitre et d'antigel éthylène glycol

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 12-181, du 12 décembre 2012, le conseil d'administration du RTC autorisait la signature de la convention cadre 2013 pour divers achats regroupés de pièces, fournitures et divers services pour autobus urbains, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que le montant de 120 000 \$ pour le mandat d'achats unifiés de lave-vitre et d'antigel éthylène glycol indiqué en annexe 1 de la convention cadre 2013 ne couvrait pas l'entièreté de la période d'attribution du mandat;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation de 200 000 \$ du montant autorisé s'avère nécessaire, la somme totale de ce mandat étant déjà prévue aux budgets;

Résolution 14-140

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'augmenter le montant autorisé pour le mandat d'achats unifiés de lave-vitre et d'antigel éthylène glycol inclus dans la convention cadre 2013, d'un maximum de 200 000 \$, incluant les taxes nettes applicables, portant ainsi le montant maximum de la dépense totale de ce mandat à 320 000 \$, incluant les taxes nettes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-150-15110.

Adoptée à l'unanimité

17. Règlement d'emprunt n° 312 – concernant l'achat de 38 autobus articulés hybrides

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) prévoit l'achat d'une quantité de 38 véhicules neufs de type articulés hybrides en 2016;

CONSIDÉRANT les besoins annuels planifiés en fonction du plan de gestion du parc autobus;

CONSIDÉRANT que la mise en place prochaine du Métrobus 804 requiert l'acquisition d'autobus articulés;

CONSIDÉRANT que l'achalandage du parcours 7 requiert une desserte par des autobus de plus grande capacité pour répondre à la demande et assurer le confort à la clientèle;

Résolution 14-141

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter le règlement d'emprunt n° 312 autorisant des dépenses et un emprunt n'excédant pas 47 221 000 \$ pour l'achat de 38 autobus articulés hybrides pour l'année 2016, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 17 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement d'emprunt n° 312

Résolution 14-142

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement d'emprunt n° 312, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

18. Règlement d'emprunt n° 313 – concernant l'achat de 32 midibus hybrides

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) prévoit l'achat d'une quantité de 32 véhicules neufs de type midibus hybrides de 2016 à 2017;

CONSIDÉRANT les besoins annuels planifiés en fonction du plan de gestion du parc autobus;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins de livraison du service;

Résolution 14-143

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'adopter le règlement d'emprunt n° 313 autorisant des dépenses et un emprunt n'excédant pas 30 077 000 \$ pour l'achat de 32 véhicules de type « midibus » hybrides pour les années 2016 et 2017, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 18 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement d'emprunt n° 313

Résolution 14-144

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement d'emprunt n° 313, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

19. Nomination d'une trésorière adjointe

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de nommer une personne pour occuper la fonction de trésorier (ère) adjoint(e) afin d'assurer la continuité des affaires du RTC en cas d'absence du trésorier;

Résolution 14-145

*Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de nommer **Mme Charlaine Rhéaume CPA, CMA**, coordonnatrice au budget et à l'analyse financière à la Direction des services administratifs, au poste de trésorière adjointe, et ce, à compter du 29 septembre 2014.*

Adoptée à l'unanimité

20. Nomination d'un membre au comité d'audit et au comité patrimoine, financement et risque

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 14-84, du 28 mai 2014, le conseil d'administration du RTC adoptait la charte du comité patrimoine, financement et risques prévoyant le mandat, la composition et le mode de fonctionnement de ce comité;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 14-87, du 28 mai 2014, le conseil d'administration du RTC adoptait la charte du comité d'audit prévoyant le mandat, la composition et le mode de fonctionnement de ce comité;

CONSIDÉRANT que les membres ont déjà été nommés à chacun de ces comités;

CONSIDÉRANT que le RTC désire procéder à la nomination d'une personne additionnelle pour siéger au sein de ces comités;

Résolution 14-146

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu de nommer M. Laurent Proulx, membre du conseil d'administration, pour siéger au sein du comité d'audit et du comité patrimoine, financement et risques.

Adoptée à l'unanimité

21. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

22. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

Monsieur le président intervient afin d'expliquer aux personnes présentes les diverses décisions prises par le conseil d'administration qui ont un impact au niveau du service à la clientèle.

23. Levée de l'assemblée

Résolution 14-147

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale